



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service environnement, forêt, sécurité routière  
Unité sécurité routière  
Affaire suivie par : Pascal LE RESTE  
Tél : 04 68 38 12 22  
Mél : pascal.le-reste@pyrenees-orientales.gouv.fr

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

Perpignan, le 15 décembre 2022

Madame, Monsieur,

Nous venons de traverser une période inédite, avec une crise sanitaire sans précédent qui a lourdement impacté l'intégralité des secteurs d'activité, et la lutte contre l'insécurité routière n'y a bien évidemment pas fait exception.

Ces deux dernières années nous avons tenté d'adapter au mieux le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) à ce difficile contexte, et ce malgré l'absence de réelles perspectives au moment de sa validation.

Pour autant, l'engagement indéfectible des porteurs de projets (associations, établissements scolaires, collectivités, entreprises) a permis de maintenir une programmation à minima compte tenu des contraintes prégnantes liées au contexte sanitaire.

Durant ces derniers mois, tout a été mis en œuvre pour maintenir ce qui était réalisable dans le strict respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires, et ce avec une implication exemplaire de nos équipes et un enthousiasme à toute épreuve des bénévoles de la sécurité routière ; je pense particulièrement ici aux intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) que je tiens par ailleurs à remercier.

Pour 2023, notre objectif reste d'adapter au mieux le PDASR à l'accidentalité locale comme aux contraintes que chacun d'entre vous éprouve.

Comme l'année dernière, cet appel à projets vous est présenté sous une forme totalement dématérialisée avec un formulaire à remplir intégralement en ligne.

L'utilisation de la plateforme « démarches simplifiées » des services de l'État contribue à faciliter vos démarches et à accélérer le traitement de votre dossier tout en assurant une meilleure interactivité avec le service instructeur lors de sa constitution.

Comme les années précédentes, chaque projet sera évalué au travers d'une grille multi-critères permettant d'évaluer :

- l'adéquation avec les enjeux locaux
- le nombre de personnes touchées
- le coût par personnes
- la reproductibilité du projet
- la part d'investissement des autres partenaires
- la forte valeur d'insertion ou de mixité sociale
- la localisation

.....

2 rue Jean Richepin - BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur  
le site : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

Tél. 04 68 38 12 34  
Mél : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Les actions les plus performantes et l'adéquation avec les enjeux définis dans le Document Général d'Orientation seront bien évidemment privilégiées.

La coordination sécurité routière demeure à votre écoute pour toute difficulté rencontrée et continuera de vous épauler dans la concrétisation de vos projets.

Je vous invite par conséquent à vous connecter sur le site « démarches simplifiées » afin d'y déposer les projets d'action de prévention que vous souhaitez mettre en œuvre en 2023, **avant le 31 janvier 2023**, délai de rigueur. Tout dossier transmis hors délai sera déclaré irrecevable.

Votre projet devra obligatoirement comporter les pièces citées ci-après :

- ✓ un avis d'inscription au répertoire SIRENE
- ✓ le plan de financement prévisionnel de votre action
- ✓ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ✓ pour les associations, une copie des statuts,
- ✓ éventuellement, le bilan de(s) l'action(s) réalisée(s) dans le cadre du PDASR 2022

Ces pièces seront à télécharger en version PDF lors du dépôt de votre dossier sur le portail.

Un tutoriel d'inscription et d'utilisation de l'outil est disponible sur le site internet des services de l'État dans le département :

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

*puis rubrique « politiques publiques »*

*puis « Transports, déplacements, Sécurité Routière »*

*puis « sécurité routière »*

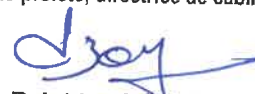
*puis « La lutte contre l'insécurité routière »*

L'ensemble des projets sera examiné dans le courant du mois de février 2023 et la décision prise à la suite de cet examen vous sera notifiée début mars 2023.

Madame Sophie ROSELL, coordinatrice (04.68.38.12.20) et Monsieur Pascal LE RESTE, animateur (04.68.38.12.22) se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Delphine BOYRIE